



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### « Création de cocktails au muscat de Frontignan »

Festival du Muscat 2026 – 90 ans de l'AOP Muscat de Frontignan

18 et 19 juillet 2026

#### Préambule

Le Festival du Muscat est le rendez-vous incontournable des amateurs du célèbre Muscat de Frontignan et des visiteurs en quête de moments conviviaux.

À l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'AOP Muscat de Frontignan, la Ville de Frontignan la Peyrade les producteurs invitent le public à mettre à l'honneur ce vin emblématique à travers la création d'un cocktail.

Vous pensez avoir trouvé l'accord parfait pour sublimer le Muscat de Frontignan ? Vous souhaitez partager votre créativité avec un jury d'experts ? Participez au concours de cocktails du Festival du Muscat !

#### ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objet la création d'un cocktail dont l'ingrédient principal est un Muscat de Frontignan.

Chaque recette devra être composée :

- d'une base de Muscat de Frontignan (blanc, rouge, orange ; rosé), doux ou sec ;
- d'ingrédients complémentaires. Attention l'utilisation des spiritueux n'est pas autorisée. Le vin doit être le seul alcool du cocktail.

Les créations seront évaluées par un jury selon les critères suivants :

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Points</b>
Présentation (couleur, texture, esthétique)	5 points
Qualités gustatives (équilibre, alliance des saveurs, valorisation du Muscat)	10 points
Originalité de la recette et choix des ingrédients	5 points
<b>Total</b>	<b>20 points</b>

Le jury désignera les trois meilleures créations.

Les lauréats recevront une récompense offerte par la Ville de Frontignan la Peyrade. Toutes les recettes seront valorisées dans les supports de communication de la Ville de Frontignan.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION**

Le concours est ouvert à toute personne majeure, résidant ou non sur la commune de Frontignan la Peyrade.

La participation est gratuite et nominative.

Pour s'inscrire, chaque candidat devra transmettre :

- le formulaire d'inscription dûment complété ;
- le nom du cocktail ;
- la recette détaillée avec les ingrédients et leurs proportions ;
- une photographie du cocktail réalisé.

Les candidats certifient avoir testé préalablement leur recette.

Les inscriptions sont à effectuer via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville :

Date limite d'inscription : 9 juillet 2026

Un courriel de confirmation sera adressé à chaque participant après validation de son dossier.

## **ARTICLE 3 – JURY, DÉROULEMENT DU CONCOURS ET DÉGUSTATION**

Le jury sera constitué de :

1. Kelvine Gouvernayre, conseillère municipale déléguée à l'attractivité du territoire : économie, tourisme, agriculture et muscat, Vice-Présidente de Sète Agglopôle Méditerranée, chargée du tourisme et de l'attractivité, présidente de l'Office de tourisme intercommunal
2. Nadia Vidal-Moussaoui, conseillère municipale déléguée aux festivités, aux joutes et aux traditions
3. Sylvio Cuciniello, conseiller municipal délégué aux commerces et à l'artisanat
4. Le Président du Syndicat du cru ou un représentant
5. Un représentant de la sommellerie française
6. Un représentant de la CCI Hérault

Afin de garantir l'impartialité du jury, chaque création sera enregistrée et dégustée de manière anonyme sous un numéro attribué par les organisateurs. À l'issue de la dégustation, le jury établira le classement des trois meilleures recettes.

La remise des prix aura lieu dans le cadre du Festival du Muscat, dimanche 19 juillet à 14h30, à l'issue des préparations et de la dégustation par le jury.

#### **ARTICLE 4 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les ingrédients et le matériel nécessaires à la réalisation des cocktails sont entièrement à la charge des candidats.

Les participants s'engagent à respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables à la préparation des denrées alimentaires et des boissons.

Les candidats garantissent être les auteurs des recettes présentées et certifient sur l'honneur que les créations soumises sont originales.

#### **ARTICLE 5 – DROIT À L'IMAGE ET PROPRIÉTÉ DES RECETTES**

Les participants autorisent la Ville de Frontignan la Peyrade à reproduire, diffuser et utiliser, à titre gratuit :

- leur prénom et leur nom ;
- les photographies transmises ;
- le nom du cocktail ;
- la recette proposée.

Cette autorisation est consentie pour toute communication liée au Muscat, sur supports imprimés, numériques, réseaux sociaux, presse ou expositions, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

#### **ARTICLE 6 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout manquement à l'une de ses dispositions pourra entraîner l'exclusion du participant.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que leur responsabilité puisse être engagée.